



Thèmes-clés de la politique énergétique

Priorités, positions et activités
État au 4 décembre 2025



Les infrastructures énergétiques doivent pouvoir faire l'objet d'une autorisation

Position de l'AES

- Accélération et rationalisation des procédures d'autorisation pour la production et le réseau
- Exception du principe de séparation entre territoire constructible/non constructible (dans le sens de l'implantation imposée par la destination)
- Coordination des intérêts de manière conséquente, à tous les niveaux décisionnels, au moyen des instruments de planification territoriale existants
- Rejet des deux initiatives anti-éoliennes

Dossiers politiques

État des délibérations

Accélération des procédures d'autorisation production (révision LEné, 23.051) incluant l'ajustement de la rémunération minimale (RM)

Finalisation lors de la session d'automne 2025
Risque de référendum très faible, ordonnance sur la RM en consultation, entrée en vigueur échelonnée : avril 2026 (1^{re} partie), juillet 2026 (2^e partie, y compris la RM), reste éventuellement à partir de 2027

Accélération des procédures d'autorisation réseaux (loi et ordonnance)

Consultation jusqu'au 17.10.2024 (LIE),
Message CF 21.5.2025
Délibérations CN 17.12.2025
CEATE-E: Janvier/février 2025
Consultation jusqu'au 24.3.2025 (OPIE – Ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations électriques)
Prise de position soumise

Initiatives anti-éoliennes: «Initiative pour la protection des forêts» et «Initiative pour la protection des communes»

Dépôt des signatures le 25.7.2025
Message du CF du 22.10.2025 – Le CF rejette les deux initiatives

Position de l'AES

- Assurer la connexion aux infrastructures européennes de transport d'énergie (électricité et hydrogène)
- Réduction des risques d'approvisionnement et des surcoûts
- Souveraineté sur le réseau de transport
- Conception de l'approvisionnement de base proche du marché
- Pas de «swiss finish» dans la mise en œuvre au niveau national

Dossiers politiques

Accord CH-UE sur l'électricité

État des délibérations

Fin matérielle des négociations 19.12.2024,
Fiche d'information électricité
Délai de consultation : 31.10.2025
Prise de position soumise
Message du CF attendu au premier trimestre 2026
Délibération du Parlement au plus tôt à l'été/automne 2026
(cf. page 10)

Sécurité d'approvisionnement grâce à une production d'électricité fiable et indigène

Position de l'AES

- Développement rapide des énergies renouvelables selon la volonté populaire claire
- Auto-approvisionnement approprié surtout en hiver pour la sécurité d'approv.
- Focaliser les incitations sur la production hivernale, maintenir la production existante
- Garantir l'ouverture aux technologies
- Garantir des conditions-cadres durables pour l'approvisionnement de base en électricité

Dossiers politiques

État des délibérations

Pa.lv. Imputabilité des ventes dans le tarif de l'approvisionnement de base

Première lecture CEATE-N du 11.11.2025
CEATE-E du 19.1.2026

Initiative populaire Stop au blackout

Prise de position soumise le 28 mars 2025,
Message du Conseil fédéral du 13.8.2025 (**cf. page 9**)
Participation à l'audition de la CEATE-E du 20.11.25
Traitement par le CE vraisemblablement lors de la session de printemps 2026

Paquet d'allégement 2027

Prise de position soumise le 5.5.2025
(seul. en allemand)
Message du Conseil fédéral du 19.9.2025
Examen par la CEATE-E les 30./31.10.2025

Position de l'AES

- Mise en place d'une taxe sur l'électromobilité au kilomètre (et non sur la consommation d'énergie)
- Les gestionnaires de réseau ne sont pas des percepteurs d'impôts
- Au niveau du réseau, davantage de liberté de conception pour des modèles tarifaires appropriés et plus dynamiques

Dossiers politiques**État des délibérations**

Redevance sur les véhicules électriques / Impôt sur le courant de recharge pour les véhicules électriques

Début de la consultation 26 septembre 2026
Délai : 9 janvier 2026

Mo. Grossen 23.3936 «Recharge des voitures électriques dans les immeubles d'habitation»

13.6.2025 Acceptation CN
11.6.2025 Acceptation CE
Transmis au CF

Mo. Nordmann 24.4099 (valorisation locale d'excédents d'électricité)

En suspens au CN

Position de l'AES

- Préserver les libertés entrepreneuriales
- Pas de surréglementation
- Capacité de la Suisse de surmonter des situations de rareté de courte durée
- Diversifier les voies d'approvisionnement

Dossiers politiques

État des délibérations

Réserve d'électricité (LApEI, 24.033)

Finalisation lors de la session d'été 2025

Loi fédérale sur le sauvetage des entreprises électriques d'importance systémique (LFiEI)

Prise de position soumise.
Message du CF attendu en décembre 2025.

Prescriptions pour entreprises électriques d'importance systémique (LApEI)

Consultation jusqu'au 14.6.2024.
Message du CF attendu en décembre 2025.

Sans prescriptions relatives au capital, mais vraisemblablement avec des propositions sur le Business Continuity Management

Exploitation centrales de réserve en cas de pénurie

Prise de position soumise, ordonnance pas encore publiée.
Le CF prolonge l'ordonnance sur les réserves hivernales jusqu'en 2030.

Politique climatique efficace dans le contexte international

Position de l'AES

- Neutralité climatique dès 2050 par une décarbonisation dans tous les secteurs
- Considérer électricité, gaz, chaleur et transports comme un système global, accorder les législations énergétique et climatique
- Internalisation complète des coûts par un système incitatif qui englobe tous les secteurs

Dossiers politiques

Loi sur le CO₂ pour l'après 2024
(22.061)

Iv.pa. 21.432 (mécanisme
d'ajustement CO₂ aux frontières)

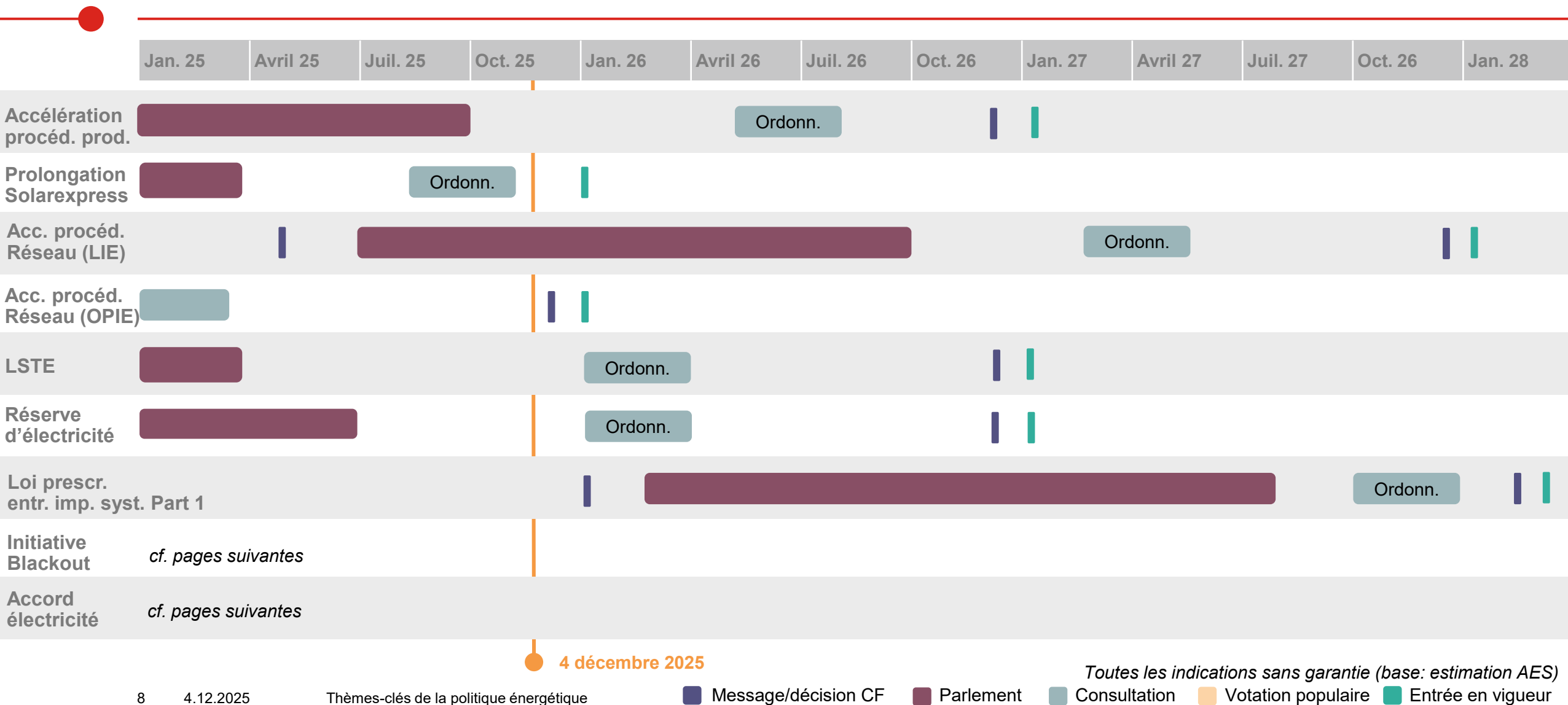
Ordonnance relative au rapport sur les
questions climatiques

État des délibérations

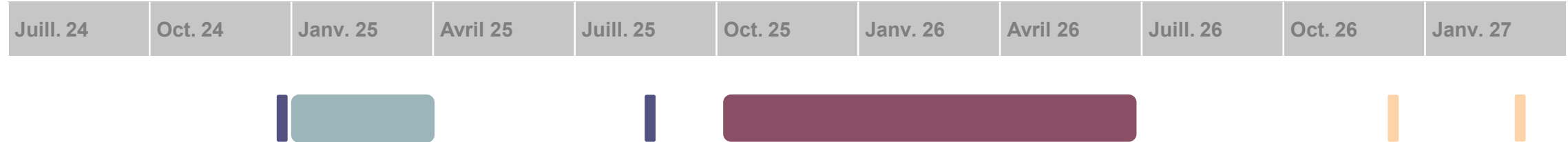
Message CF 16.9.2022, adopté par le
Parlement au vote final 15.3.2024, délai
référendaire écoulé 4.7.2024
Consultation ordonnances jusqu'au 17.10.2024
Décision CF printemps 2025, entrée en vigueur
rétroactive au 1.1.2025

CEATE-N 20/21.10.2025
Ouverture de la consultation prévue

Consultation jusqu'au 21.3.2025



Calendrier possible de l'initiative Stop au blackout (dates les plus rapprochées envisageables)

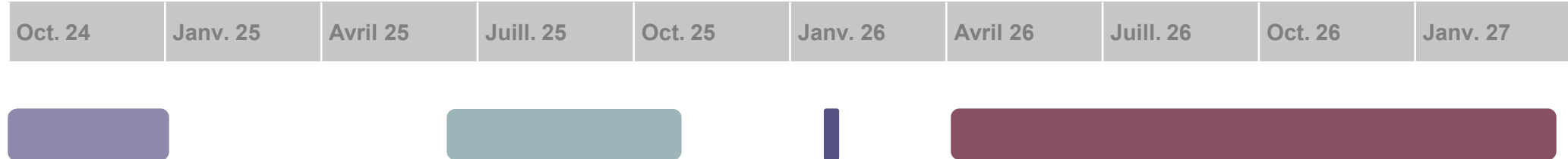


- Décision du Conseil fédéral décembre 2024
- Consultation de décembre 2024 au 3 avril 2025
- Message du Conseil fédéral au Parlement 13 août 2025
- Délibération parlementaire de novembre 2025 à juin 2026 (Conseil prioritaire lors de la session de printemps 2025, second conseil à la session d'été 2026, élimination des divergences à la session d'été ou d'automne 2026)*
- Votation 29 novembre 2026 ou 28 février 2027

* Délai légal de consultation jusqu'à l'été 2026 (prolongation d'un an possible)

Toutes les indications sans garantie (base: estimation AES)

Calendrier possible de l'accord sur l'électricité (dates les plus rapprochées envisageables)



- Fin matérielle des négociations 20 décembre 2024
- Consultation du 13 juin au 31 octobre 2025
- Message du Conseil fédéral au Parlement premier trimestre 2026
- Délibération parlementaire dès le deuxième trimestre 2026
- Votation au plus tôt juin 2027, probablement plus tard

Toutes les indications sans garantie (base: estimation AES)

Les dernières prises de position de l'AES

- 21.10.2025:** Paquet Stabilisation et développement des relations Suisse–UE, Partie Électricité
- Formulaire de réponse Paquet Stabilisation et développement des relations Suisse–UE– Partie Électricité
- 16.7.2025:** Modifications d'ordonnances relevant de l'Office fédéral de l'énergie soumises à la décision du Conseil fédéral en novembre 2025 (en allemand)
- Synopsis révision de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR), de l'ordonnance sur l'énergie (OEne), de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et de l'ordonnance sur l'organisation du secteur de l'électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOSE) (en allemand)
- 14.7.2025:** Prolongation de la loi fédérale sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique (LFI EI) (en allemand)
- 17.6.2025:** Révision partielle de l'ordonnance sur le CO₂ dans le domaine du SEQE (en allemand)
- 16.6.2025:** Prolongation de l'ordonnance sur une réserve d'hiver (OIRH) (en allemand)
- 5.5.2025:** Programme d'allégement budgétaire 2027 (en allemand)
- 28.3.2025:** Contre-projet indirect (modification de la loi sur l'énergie nucléaire) à l'initiative populaire «De l'électricité en tout temps (stop au blackout)»
- 24.3.2025:** Modification de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations électriques (accélération de la construction et de la transformation des réseaux électriques) (en allemand)
- 18.3.2025:** Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2025

Les dernières plumes politiques



Éviter les congestions
dans le réseau de
distribution



Accord sur l'électricité:
Plus sécurité, moins de
coûts



Pas de charrue sans
boefs



Énergies renouve-
lables: en avant toute!



WACC: alerte à
l'apprenti sorcier en
politique énergétique



Après l'électricité, le
réseau



Loi pour l'électricité:
Enfonçons donc ce
clou!



Express solaire:
Et pourtant il roule!



Accord sur l'électricité:
I Want to Break Free



Jan Flückiger

Membre de la Direction
Responsable Affaires publiques

jan.flueckiger@electricite.ch



Sarah Fuchs

Senior Public Affairs Manager

sarah.fuchs@electricite.ch



Adrian Reber

Public Affairs Manager

adrian.reber@electricite.ch

AES Affaires publiques – Marktgasse 29, 3011 Berne – affaires-publiques@electricite.ch – www.electricite.ch/politique-energetique